

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Direction Education Enfance**

**REF : DJS2010012**

**Signataire : AD/CG**

**OBJET :Convention tripartite de partenariat entre l'Education Nationale, la Commune et la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers sur la création d'un internat d'excellence à Bury dans l'Oise**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de l'Education Nationale en date du 28 mai 2009 relative au développement des internats d'excellence de la Dynamique Espoir banlieues,

Vu le courrier de M. BLANQUER, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, en date du 26 juin 2010, accordant la labellisation de l'internat pour les 20 places et le financement afférent,

Vu le projet de convention tripartite de partenariat entre l'Education nationale, la Commune et la Caisse des Ecoles publiques d'Aubervilliers sur la création d'un internat d'excellence à Bury,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre l'Education Nationale, la Commune et la Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers précisant les responsabilités et le fonctionnement de l'internat d'excellence de Bury

Pour le Maire

L'adjoint délégué